

2011: année de la forêt

Il ne faudra pas manquer d'arpenter chemins et sentiers forestiers ces prochains mois. 2011 a été déclarée année de la forêt et de nombreuses activités et découvertes seront organisées dans toutes les régions. A Lajoux, le président du personnel forestier jurassien Luc Maillard s'y prépare activement. En tant que responsable des forêts de plusieurs communes liées au projet de Parc du Doubs, il collabore à la mise sur pied d'un parcours permettant de découvrir des arbres remarquables.

Les forêts de la région méritent la protection qui leur est due mais elles demeurent sous-exploitées. Luc Maillard explique que ce n'est pas leur rendre service que de les abandonner à leur sort. **Couper le bois et soigner les arbres permet d'assurer la qualité des forêts à long terme.** Ces dernières années, on a capitalisé du bois dans les forêts en ne coupant pas suffisamment. Le potentiel à mettre en valeur est donc là, sous nos yeux. La plupart des communes font du bénéfice avec leur compte forestier, mais pourraient encore aller plus loin et donner une impulsion supplémentaire à l'économie forestière. Une vingtaine de personnes sont employées actuellement dans les forêts des Franches-Montagnes. Les quelques scieries de la région disposent encore de capacités de production.

Les célèbres pâturages boisés des hauteurs jurassiennes et neuchâteloises font partie intégrante de l'identité paysagère et affective régionale. Leur préservation ne va pourtant pas de soi aujourd'hui. Il y a peu, les paysans-bûcherons avaient intérêt à maintenir ce paysage en l'état, favorisant simultanément la pousse du bois et la pâture, tout en garnissant les caisses des communes et baissant la quotité d'impôts. Aujourd'hui, agriculteurs et forestiers n'ont plus les mêmes intérêts directs et **les paysages jurassiens typiques ne seront pérennisés que par une prise de conscience et une volonté commune.**

Luc Maillard contrôle deux réserves forestières situées à Saint-Brais et à Lajoux. Dans ces réserves, seules les interventions liées à la sécurité sont autorisées. La création du Parc du Doubs ne changera rien au statut de la forêt et n'ajoutera pas de réglementation. En revanche, cela permettra de soutenir les activités des forestiers. **Ainsi, la forêt restera cet endroit utile, vital et idyllique,** apprécié par les habitants et les visiteurs, à la fois ressource économique et lieu de ressourcement.



>>> Projets du Parc du Doubs

- Revitalisation des clairières
- Renforcement des arbres fruitiers indigènes
- Préservation des pâturages boisés
- Valorisation durable du bois jurassien

Ouvert depuis plus de 300 ans

Passant sous un magnifique porche de pierre calcaire, les visiteurs entrent dans cet établissement depuis plus de 300 ans. La plaque historique du Logis de la Licorne porte la date de 1688. L'histoire en a fait un établissement public original. Le chirurgien Daniel Sandoz, le botaniste Abraham Gagnebin et le philosophe Jean-Jacques Rousseau ont marqué son destin. Aujourd'hui, Jean-Pierre et Roswita Hager l'exploitent, Jean-Pierre ayant succédé à son père et son grand-père. La salle du restaurant témoigne encore des époques traversées.

A la Ferrière, le Logis de la Licorne propose sept chambres aux gens de passage, essentiellement randonneurs, cyclistes, cavaliers, golfeurs et participants aux manifestations régionales. Les clients n'ont pas cessé d'affluer durant la crise. Au contraire, les qualités de la région les ont encore plus attirés: **son calme, son paysage et sa nature,** le Doubs atteignable en longeant la Ronde et en passant par le lac du Cul des Prés, ou encore les sentiers des crêtes du Jura. A la demande, Jean-Pierre Hager organise des sorties en roulotte ou accompagne les visiteurs sur les chemins et les passerelles menant au Doubs.

La Ferrière est l'unique commune du Jura bernois au sein de l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs. Sans elle,

le territoire du Parc ne tiendrait pas d'un seul tenant entre les communes neuchâteloises du Haut et les Franches-Montagnes. Jean-Pierre et Roswita Hager se réjouissent de ce rôle de trait d'union et plaident pour une bonne collaboration entre les Parcs du Chasseral et du Doubs.

Le Parc du Doubs sera bientôt un thème de discussion à la table ronde de la Licorne. La Ferrière, comme les 18 autres communes concernées, devra donner son accord à la Charte du parc en 2012. La famille Hager attend du Parc non pas un bouclage du territoire, mais **un développement harmonieux et un soutien aux projets et aux activités des habitants.** Car, qui dit plus de visiteurs signifie aussi davantage de moyens à mettre à la disposition de la préservation et de la valorisation des atouts régionaux.

>>> Projets du Parc du Doubs

- Valorisation du patrimoine culturel historique
- Amélioration des transports publics
- Développement des réseaux touristiques
- Promotion de la culture



Toute l'actualité du parc sur www.parcdoubs.ch

Impressum

Photos: Centre Nature Les Cerlatez, Alain Perret, collaborateurs APNRD
Textes: Gérard Cattin, Laurent Gogniat, Philippe Zahno
Conception graphique: Zébulon Communication, La Chaux-de-Fonds
Impression: Le Franc-Montagnard, Saignelégier
Le label FSC (Forest Stewardship Council) garantit aux consommateurs que le papier provient de forêts aménagées de façon durable.
Adresse: APNRD, 6, Place du 23 Juin, CP 316, 2350 Saignelégier, info@parcdoubs.ch, 032 420 46 70
Rédacteur responsable: Philippe Zahno, philippe.zahno@parcdoubs.ch, 079 459 72 85



Numéro 7
Février 2011

Journal de l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs

Concours international de chronométrie: la précision mesurée

Le secteur horloger se porte bien et les bonnes nouvelles se succèdent pour les entreprises qui se consacrent à la mesure du temps. Elles auront dès cette année une belle opportunité de valoriser leur savoir-faire, leur capacité d'innovation et leur excellence en participant au Concours international de chronométrie du Locle.

La crise horlogère des années 70 avait porté un coup fatal aux épreuves officielles de chronométrie de Neuchâtel. La montre mécanique n'avait cependant pas dit son dernier mot et en 2009 - dans le cadre du 50e anniversaire du Musée d'horlogerie du Locle au Château des Monts - une équipe enthousiaste présidée par Claude-Henri Chablotz a décidé de relancer un concours. Ralliant quatorze participants, les organisateurs ont ainsi démontré que l'enthousiasme pour la recherche de la précision n'avait pas baissé. Au contraire, des techniques inédites ont fait leur apparition dans la conception, l'usinage, les matériaux et le design, donnant une image avant-gardiste à la nouvelle horlogerie mécanique.

L'expérience de 2009 a porté ses fruits. Une association a été créée. Elle a pour but de pérenniser le Concours international de chronométrie et de démontrer les atouts et les performances chronométriques des montres bracelets. L'astronome et professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne Claude Nicollier préside le comité d'honneur du concours. Jean-Marc Triscone, doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Genève, chapeaute le jury composé de sept membres.

Le nouveau règlement prévoit une catégorie «Ecoles». Deux classements seront publiés, l'un portant sur les mouvements classiques, l'autre sur les montres à tourbillon. Afin de permettre une croissance raisonnable de ce concours à caractère international, le critère de participation est limité cette année aux montres fabriquées et assemblées sur le

continent européen. Les résultats seront proclamés le 20 octobre prochain au Musée d'horlogerie du Locle. Avec le Doubs et le cheval, l'horlogerie fait partie des trois thèmes prioritaires du projet de Parc naturel régional du Doubs. Le concours lui donnera une visibilité et une notoriété supplémentaire.



1^{er} prix «Entreprise»



1^{er} prix «Indépendants»

EDITORIAL



Jean-Pierre Beuret



Bernard Soguel

Une question est souvent posée: le Parc du Doubs vise-t-il d'abord à préserver la nature de la région ou à assurer son développement économique? La réponse est claire: un parc naturel régional est en priorité un outil de développement durable basé sur un savoir-faire, une culture, une nature et des paysages remarquables et préservés. **Le Parc du Doubs n'empêchera pas les activités humaines.** Au contraire, en mettant les atouts régionaux en valeur, en créant des synergies et en soutenant des projets émanant de personnes ou d'organisations, il jouera un rôle de catalyseur et participera notamment à la promotion de l'horlogerie, de l'agriculture, du tourisme et des services qui leur sont liés. Il assurera aussi la formation et la sensibilisation des gens du pays au développement durable et à l'accueil. Ces réflexions et les actions qui en découlent s'inscrivent clairement dans l'évolution socio-économique actuelle: développement et durabilité sont intimement liés, projets d'avenir et préservation des qualités naturelles vont de pair.

Après une période de trot, l'allure du projet de Parc naturel régional du Doubs est passée au galop! En novembre 2010, dans ce même journal, nous avons décrit l'actualité 2010 du parc. Depuis lors, une série d'événements ont marqué le présent et fondé le futur du parc: **pas moins de 27 projets concrets** ont été publiés, portant sur le développement économique durable, la sensibilisation de la population à l'environnement, la création de centres d'interprétation et la conduite de l'ensemble du projet. Au début du mois de janvier, la planification des activités 2012-2015 du Parc du Doubs a été déposée auprès de l'Office fédéral de l'environnement. Elle générera un investissement total de 4,1 millions - dont la moitié à la charge de la Confédération - destiné à concrétiser les 27 projets.

D'autre part, l'accord intercantonal voulu par la Confédération a été approuvé par les cantons du Jura, de Neuchâtel et de Berne. Que ce soit en train, à cheval, à pied ou à bicyclette, **le convoi du Parc du Doubs est parti et nous veillerons qu'il conserve désormais sa vitesse de croisière, se fortifie et se développe!**

Jean-Pierre Beuret
Président de l'APNRD

Bernard Soguel
Vice-président de l'APNRD

>> Projets du Parc du Doubs

- Création d'un centre d'interprétation du temps
- Développement du concept de villes-portes du parc
- Organisation et développement de réseaux touristiques
- Formation des gens du pays sur les richesses et les particularités de la région

Dans ce journal

Page 2: Les projets du parc du Doubs
La planification et les dates importantes

Page 3: L'étang de la Gruère

Page 4: L'année de la forêt
L'hôtellerie à La Ferrière

Le Parc du Doubs : un chantier d'envergure jusqu'en 2012

Pour l'APNRD, 2010 fut une année de transition. Après l'arrivée des nouveaux dirigeants et la constitution du Bureau, le temps a été consacré à l'organisation de l'Association et de sa structure professionnelle, puis à la formulation de projets concrets sur la base des objectifs généraux. Durant le printemps, plusieurs réunions de concertation se sont déroulées avec les milieux concernés. Le Bureau considère la participation des forces vives du Parc du Doubs à la définition des projets et à leur réalisation comme une valeur essentielle et une condition de réussite.

La charte

Une charte formule des intentions pour 10 ans, fixe un calendrier et détermine les ressources à mettre en œuvre pour les concrétiser. Elle comprendra le contrat de parc, un plan de gestion et une planification. Le plan de gestion s'articule en 4 chapitres : les caractéristiques du parc, son positionnement par rapport aux autres organismes qui l'entourent, son organisation et ses structures, ses points forts et ses points faibles. Une planification détaillée est exigée pour une première période de quatre ans. La charte est soumise à l'approbation des exécutifs communaux.

Le contrat de Parc

Le contrat de Parc est un acte par lequel les communes et l'APNRD conviennent de leur collaboration pour dix ans. Il fixe les objectifs, définit les responsabilités entre les partenaires et règle les contributions financières des communes. Ce document est soumis à l'approbation des législatifs communaux. En règle générale, il s'agit d'assemblées communales dans le Jura mais aussi pour quelques communes, celles du canton de Neuchâtel en particulier, de conseils généraux.

Le calendrier

Le contrat de parc et la charte sont en préparation, ils seront soumis à la consultation des services cantonaux du Jura, de Neuchâtel et de Berne au deuxième trimestre. Suivra alors l'information et la consultation des conseils communaux. Il est prévu de soumettre le contrat de parc au verdict des citoyens au cours de l'année 2012.

Les projets

Pendant ce temps, les commissions et les groupes de travail seront à pied d'œuvre sur les projets issus des thèmes de référence qui ont été retenus. Pour 2011 et après avoir subi l'examen des services cantonaux, ce sont 27 fiches de projets qui ont été élaborées pour un total de dépenses de 585'340 francs. S'agissant de la période 2012 à 2015, les engagements financiers sont estimés à 4,1 millions pour les 27 projets retenus. Les coûts sont répartis entre la Confédération, les cantons et l'Association.



Des projets concrets

Le Parc naturel régional du Doubs entre désormais dans une phase concrète. Pas moins de 27 projets ont été soumis à la Confédération au début du mois de janvier. Ils portent sur les années 2012-2015 et bénéficieront d'une enveloppe fédérale de 2 millions – représentant la moitié des coûts totaux – après approbation de l'Office fédéral de l'environnement. Les quatre thèmes stratégiques du Parc du Doubs sont concernés : l'eau, symbolisée par le Doubs, le cheval des Franches-Montagnes (seule race suisse), le temps avec le génie horloger de la région, et le caractère transfrontalier franco-suisse du parc.

Dans le domaine de la préservation et de la mise en valeur de la nature et du paysage, il est notamment prévu de soutenir les organisations qui travaillent au maintien et à la reconstruction des murs de pierres sèches. Le Parc du Doubs apportera également son appui à l'illustration des moulins, verreries, scieries et auberges situées au bord du Doubs. **Le développement économique durable débouchera sur de multiples activités**, par exemple l'étude de l'aménagement d'une fromagerie de démonstration et l'appui à diverses activités agricoles telles que l'agritourisme et la mise en valeur des produits locaux. Le Parc du Doubs soutiendra des offres touristiques attractives, écologiques et didactiques. **Un label « Parc du Doubs » sera créé pour tous les produits bénéficiant déjà d'une marque régionale**; le label sera disponible pour les prestations de service telles que l'hébergement ou l'artisanat.

Le Parc du Doubs aura notamment pour mission de sensibiliser et d'éduquer à l'environnement. A cette fin, une formation sera proposée à toutes les personnes habitant dans le périmètre du parc, confrontées à des demandes ou appelées à rendre des services. Cinq centres d'interprétation élargiront la connaissance des visiteurs et

interpellent leurs émotions. Ces centres auront pour thèmes le Doubs, le cheval, le temps, la faune et la flore. Les écoles seront également concernées avec un module sur l'utilisation judicieuse de l'eau. Enfin, **le Parc développera la notion de ville-porte pour La Chaux-de-Fonds et Le Locle**. Car si les zones urbaines des deux villes ne font

pas partie du périmètre, leurs secteurs non-construits sont incluses dans le Parc. Un tel projet ne se conçoit pas sans une organisation et une communication efficaces. Le soutien financier fédéral est donc aussi destiné à soutenir le management et les efforts de communication du Parc du Doubs.



A vos agendas

9 MARS
Réunion du comité de l'APNRD

24 MARS
Assemblée générale de l'APNRD

21, 22 MAI
Fête de la nature

24 MAI
Journée européenne des parcs naturels régionaux

Le projet de mise en valeur du site de La Gruère se précise

Véritable joyau naturel et paysager, le site de La Gruère est unanimement reconnu pour sa beauté exceptionnelle et son ambiance unique. Attirant plus de 100'000 visiteurs annuels, il peut être considéré comme un site-phare du tourisme jurassien et une véritable « porte d'entrée » pour de nombreux hôtes. Conscient de la valeur, mais également de la fragilité du site, le Gouvernement jurassien crée, en 2007, un groupe de travail chargé d'étudier le développement et la valorisation de La Gruère. vient de présenter et mettre en discussion le projet de Plan directeur localisé qui a pour but de concilier protection du site et activités de loisirs.

Le Plan directeur localisé donne des indications précises sur la localisation et la nature des infrastructures à mettre en place. Il comprend plusieurs points forts. Ainsi, une seule porte d'entrée « visiteurs » est localisée à « La Theurre ». A cet endroit, les visiteurs seront accueillis dans des infrastructures et des espaces aménagés à des fins de sensibilisation, mais également de détente. Plusieurs partenaires potentiels sont envisagés à cet emplacement dont l'intégration du Centre Nature des Cerlätze. La mise en réseau de l'offre touristique régionale y est également prévue.

L'aménagement d'un sentier du comportement entre le site d'accueil et la réserve naturelle est planifié. Il aura pour but de sensibiliser les visiteurs à la fragilité des milieux naturels présents. Autour de l'étang, le projet définit un parcours public adapté

à la mobilité réduite. La réalisation d'une signalisation didactique, de stations de découverte et de lieux d'observations y est prévue. La valorisation des vestiges de l'ancien moulin fait également partie intégrante du projet, avec la volonté de développer, à cet endroit, le thème des énergies renouvelables. Enfin, l'accès au site a été étudié, notamment la problématique particulière de la route cantonale le traversant, dont l'état de dégradation avancé exige une intervention de l'Etat indépendamment du projet « La Gruère ».

Ambitieux, le projet est estimé à quelque 19 millions de francs, dont 10 millions de francs pour l'aménagement routier. Une étude complémentaire, orientée sur les aspects écono-

miques et touristiques, vient d'être engagée afin d'affiner l'analyse. Elle visera à mieux définir les besoins du projet et son dimensionnement adéquat. Décliné en différents volets et selon un ordre de priorité, le dossier permet une réalisation par étapes, en fonction des disponibilités financières de l'Etat. Il présente, de plus, des perspectives de financement importantes par les autorités fédérales, par la nouvelle politique régionale (NPR) et des partenaires privés.



Synergies évidentes avec le Parc naturel régional du Doubs

Avec ce projet, le site de La Gruère doit jouer un rôle essentiel dans la sensibilisation, la formation et l'éducation du public à l'environnement. Il devra également être un lieu privilégié pour la promotion du patrimoine culturel et paysager du Jura. Le dossier est parfaitement complémentaire et répond aux objectifs des Parcs naturels régionaux. Le Parc du Doubs prévoit la création d'un centre d'interprétation de la flore dans le cadre du Centre nature des Cerlätze. La position géographique de « La Gruère », à l'intersection des « Parcs du Doubs et du Chasseral », sera indubitablement, un point de convergence et, espérons-le, le moteur d'une collaboration future.

Plan directeur

Le schéma directeur (plan) et 6 fiches thématiques forment le corps du Plan directeur localisé. Les sujets suivants y sont traités :

- l'infrastructure d'accueil à La Theurre
- le stationnement à La Theurre
- la route cantonale et son réaménagement
- les activités autour de l'étang
- le moulin de la Gruère et sa valorisation
- le site marécageux intégrant la mise en œuvre des mesures de conservation et de revitalisation

Chaque fiche est développée en plusieurs principes d'aménagement dont le contenu sera liant pour les autorités communales et cantonales, tout en laissant une latitude importante aux projets d'exécution.

Le projet de Plan directeur localisé (fiches et plan) sont disponibles sur : www.jura.ch/env > Protection de la nature et du paysage > Documents

